

FO : Le syndicat qui reste un syndicat

Compte rendu de la CAP Locale n°2 du 24 février 2012

Cette CAP Locale s'est tenue sous la présidence du Directeur Départemental des Finances Publiques, Monsieur BRESSON. L'UNION-SNUI-SUD-SOLIDAIRES a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Mme BOURRE remplissant cette tâche pour l'Administration. L'ordre du jour pour la CAP n° 2 était:

1. Approbation des procès verbaux des CAPL n°2 des 12 avril, 11 juillet et 8 novembre 2011
2. Mouvement local B au 1^{er} avril 2012 (Filière Gestion Publique).

Les mouvements de mutation:

Document non disponible !

Désormais, pour obtenir ce type d'information, vous devez prendre contact avec la secrétaire départementale FO-DGFIP02 ou demander à recevoir les informations par courriel.

Un formulaire est disponible sur le site FO-DGFIP02 à l'adresse suivante :

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/002/> - rubrique « Nous contacter »

Nouvelle obligation faite aux organisations syndicales par la circulaire DGFIP en date du 22 août 2011, « relative aux conditions d'exercice du dialogue social ».

Votes :

Parité administrative : > POUR
Parité syndicale : > FO : POUR
> CGT et UNION : ABSTENTION

Vos représentants en CAPL B :
Valérie SZAJKOWSKI – Corinne HENIN – David WLODARCZYK (expert)